



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

### Convocation du 13 octobre 2016

Présents : David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Béatrice Di RAFFAELLE-THUILIER, Richard TESTA, Stéphane VILLARD, Virginie SIGNOL,

Excusés : Caroline PEAUCELLE, Laurent MAZARD, Amandine MAISSE, Murièle MICHAUD, Pascal BLOND

Le quorum est atteint: Virginie SIGNOL est nommée secrétaire de séance.

---

#### ORDRE DU JOUR

---

### DELIBERATIONS

#### **1- DEMANDE DE SUBVENTION CCBD – PLU**

Monsieur le Maire explique que cette délibération avait déjà été prise lors du conseil municipal du 26 janvier 2016 mais qu'il convient tout de même de la soumettre de nouveau au vote, le montant subventionné par la CCBD dans le cadre la révision du PLU n'étant pas de 6 000€ mais 5 000€.

Le Maire propose donc au conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises pour le versement d'une subvention à hauteur de 5 000€ dans le cadre de la révision du PLU.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal,

AUTORISE le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible auprès de la CCBD dans le cadre de la révision du PLU.

Cette délibération annule et remplace la délibération 10/2016.

#### **2- AVIS PROJET EXPLOITATION – CARRIERE ST SAVIN « FOUSSIEU »**

La société GACHET SA sollicite l'autorisation de renouveler son exploitation de carrière alluvionnaire, hors d'eau, sur la commune de Saint Savin (38), au lieu-dit « Foussieu ».

L'autorisation d'exploitation de la carrière est sollicitée pour 15 ans.

La superficie sur laquelle porte la demande de renouvellement est de 28 146 m<sup>2</sup>.

Le rythme maximum annuel d'exploitation sera de 25 000 tonnes.

Afin d'acquérir une certaine autonomie sur son approvisionnement en matériaux des chantiers, l'entreprise souhaite maintenir son activité d'extraction à Saint Savin.

Dans le cadre de cette procédure une enquête publique est ouverte du 13 septembre au 15 octobre 2016 inclus. La commune de Montcarra doit formuler un avis sur ce projet en tant que commune limitrophe.

A partir du dossier consultable en mairie et après cet exposé l'assemblée est invitée à formuler un avis sur ce projet.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité

Emet un AVIS FAVORABLE au projet.

### **3- DECISION MODIFICATIVE N°3**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits afin d'intégrer une dépense d'investissement en fonctionnement.

Ces ajustements budgétaires ont pour objet : Révision de crédits

La décision modificative se décompose ainsi :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 617 : Etudes et recherches		12 000.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>12 000.00 €</b>		
D 023 : Virement section investissement	12 000.00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>o</sup> d'investis.</b>	<b>12 000.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2031 : Frais d'études	12 000.00 €			
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 000.00 €</b>			
R 021 : Virement de la section de fonct			12 000.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>12 000.00 €</b>	
<b>Total</b>	<b>12 000.00 €</b>		<b>12 000.00 €</b>	
<b>Total Général</b>		<b>-12 000.00 €</b>		<b>-12 000.00 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,  
Vu le budget primitif 2016 adopté par délibération du conseil municipal du 15 mars 2016,  
Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative proposée du budget principal de l'exercice 2016.

### **INFORMATIONS**

#### **➤ Finances**

Un prêt avait été envisagé pour réaliser de futurs investissements et des demandes d'offres avaient été faites auprès de deux banques.

La commission finances c'est réunie et a finalement jugé qu'il n'était pas nécessaire de souscrire un prêt et que le plus tard serait le mieux.

La commission a également soumis l'idée d'une éventuelle revente d'une partie du patrimoine de la commune et plus précisément d'une partie des logements communaux qui sont aujourd'hui vétustes et qui demanderaient des investissements conséquents dans les années à venir.

Cette solution est exposée au conseil et est à réfléchir.

➤ **Travaux**

Four : D'ici la fin du mois d'octobre l'entreprise de maçonnerie Yvan Ray va débiter les travaux d'enduit et de finition des murs. Les travaux devraient être terminés en début d'année 2017.

L'ACM nous a fait part du versement d'une subvention de 2 500<sup>€</sup> dans le cadre de la restauration du four.

L'inauguration du four aura lieu le 29 avril 2017.

Grande rue : Les tracés des trottoirs vont avoir lieu cette semaine. Le planning de la suite des travaux est à venir (bordure, réfection de chaussée, passage surélevé).

➤ **PLU**

Rappel de la réunion publique ce jeudi 20/10/2016 à 19h00.

Objet : Traduction réglementaire du projet communal

➤ **Achat terrain**

La signature concernant l'échange de terrain avec Monsieur Morel va avoir lieu le 27 octobre prochain.

➤ **Réunion des associations**

La réunion des associations a lieu le 29 septembre 2016. Une bonne partie des associations du village étaient représentées. Un point a été fait concernant l'utilisation des bâtiments communaux (salle polyvalente, vestiaire stade, local école, four).

➤ **Ecole**

Le conseil d'école vient d'avoir lieu. L'école compte 81 enfants répartis sur 4 classes. L'élection des parents délégués a eu lieu et 3 parents ont été élus.

Une demande de mobilier est faite à la mairie pour la nouvelle classe. Des solutions ont été trouvées lors de cet échange et des modifications vont être apportées au niveau de l'aménagement de la classe afin qu'elle soit mieux adaptée aux tout petits.

-----

Fin du conseil 21h35